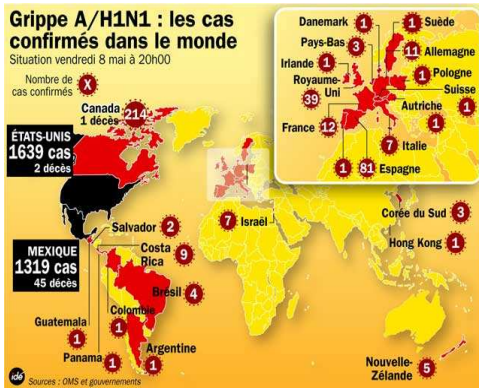


PRESS'Environnement

N°21 – Mardi 01 septembre 2009

Par J. LATORRE, M. BEN AMAR et F. QNIA

SANTÉ – LA GRIPPE A/H1N1 ET LES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES



Nous sommes arrivés à un stade où le virus de la grippe A/H1N1 a pris la forme d'une pandémie (épidémie mondiale). La France est au niveau d'alerte pandémique 5A. C'est pour cela que les entreprises françaises ont jugé nécessaire de tenir une réunion informelle sur les risques liés au virus de la grippe A afin de se préparer à une éventuelle contre-attaque. Cette réunion s'est tenue le mercredi 26 août dernier où étaient présents des professionnels de la santé : médecins du travail, experts auprès du ministère de la Santé, etc. Ceux-ci ont discuté de la mise en place d'une politique destinée à prévenir les professionnels d'éventuelles contagions au sein de leurs entreprises et surtout à savoir poursuivre leur activité malgré l'absentéisme de leurs salariés atteints du virus. Aujourd'hui, l'ensemble des entreprises françaises ont reçu l'obligation de la Médecine du travail de procéder à la révision de leur Document unique afin de tenir compte du risque grippal non négligeable. Beaucoup d'entre elles sont d'ores et déjà munies de masques FFP2. Mais jusqu'où iront-elles ?

MER – LA CAMPAGNE ECO-GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT MARIN

C'est l'association *Viole de Neptune* de Sète dans le Languedoc-Roussillon qui a décidé de présenter un documentaire vidéo sur la campagne Eco-gestes afin d'informer et de sensibiliser les usagers et les professionnels de la mer pour les accompagner dans l'adoption de solutions plus douces en faveur de l'Environnement marin. Cette campagne rassemble aujourd'hui plus de 200 acteurs du nautisme et de la mer (clubs de voile, loueurs de bateaux, magasins de pêche, etc.) Ces acteurs sont conseillés par des guides pédagogiques qui les informent des pollutions liées aux activités nautiques, qui leur expliquent les effets sur les habitats et la santé humaine et qui leur proposent des solutions concrètes pour un impact plus doux de leurs activités sur la faune et la flore marines.

UNE POSE POSITIVE, « LES POISSONS REVIENNENT EN SEINE »

Aucune opération de réintroduction n'a eu lieu et pourtant on peut constater que plusieurs espèces de poissons (32 contre 3 en 1970) envahissent le fleuve parisien ; parmi elles, le saumon, particulièrement sensible à la pollution et reconnu comme étant un animal bio-indicateur ; Sa présence traduit donc que l'eau bonne qualité. On peut ainsi en conclure que les efforts pour diminuer la pollution de l'eau de la seine portent- leurs fruits, notamment sur le développement de la biodiversité. Quelle bonne nouvelle !!!



CLIMAT – DESIGNATION DE COMPAGNIES AERIENNES SOUMISES A UN QUOTA D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE



Le 22 août dernier, la Commission européenne a publié au journal Officiel de l'Union Européenne, la liste des opérateurs aériens qui seront inclus, à partir du 1^{er} janvier 2012, dans le nouveau système de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Le règlement, entré en vigueur le 26 août dernier, s'adresse à quelque 4000 transporteurs aériens ayant effectué des vols au départ et à destination de l'Union Européenne entre 2006 et 2008. Ce nouveau système leur impose une réduction de 3% de leur émission de gaz à effet de serre à partir de 2012, calculée sur la période 2004-2006. Ce chiffre passera à 5 par an à partir de 2013. La mise en place du système européen devrait être étudiée par l'organisation internationale de l'aviation civile à la mi-octobre et faire l'objet d'une éventuelle position commune en vue de la conférence de la convention cadre des nations unies sur le changement climatique de Copenhague, en décembre prochain.

COMMUNICATION

UN SITE INTERNET CONCU SPECIALEMENT POUR LA CONFERENCE DE COPENHAGUE



La Conférence de Copenhague est une réunion internationale organisée sous l'égide de l'ONU. Ses objectifs principaux : intensifier les efforts internationaux pour

combattre le changement climatique, elle se tiendra entre les 8 et 15 décembre prochain à Copenhague.

Le Ministre de l'environnement, J-L Borloo, a lancé, à 100 jours de la conférence, la création d'un site internet destiné à sensibiliser les Français aux enjeux de ce grand rendez-vous international sur le climat. C'est à cette occasion que tous les pays devront s'engager sur des objectifs précis et contraignants de réduction de leurs émissions de CO2. Ce site internet, « Présent à Copenhague pour l'avenir », proposera donc tous les jours aux internautes, des interviews d'experts, des informations utiles à mettre en œuvre quotidiennement, des chiffres clefs sur le climat, un agenda des étapes à venir et des informations sur l'avancée des négociations d'ici Copenhague. Pour J-L Borloo, « Copenhague, sous l'égide de l'ONU, sera la suite de la conférence de Bali, dans la continuité de Kyoto, Les grandes régions du monde vont donc dire à quoi elles s'engagent pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Copenhague sera la somme des engagements des uns et des autres. C'est le rendez-vous de la planète au cours duquel les différents continents doivent se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre et sur les moyens d'y parvenir ».



JURISPRUDENCE

RESPONSABILITE – EFFET SECONDAIRE D'UN VACCIN

Cour de Cassation, première civile, 9 juillet 2009 :

Par un arrêt du 9 juillet 2009, la première chambre de la Cour de Cassation retient le lien de causalité direct entre une vaccination et la survenance de la sclérose en plaques chez un patient du fait que le développement de cette maladie était mentionné dans les secondaires de la notice.

Ce simple fait suffit, selon les juges, à admettre la défectuosité du produit qui n'offre ainsi pas la sécurité à laquelle le patient pouvait légitimement s'attendre.

QUEBEC – VICES CACHES

Une vente de maison ayant eu lieu au Québec en 2004 a été annulée par la Cour Supérieure pour vices cachés.

En effet, celle-ci s'avérait avoir été construite sur une ancienne décharge de déchets domestiques. Or en vertu de la Loi québécoise sur la qualité de l'Environnement, nul ne peut entreprendre des travaux de construction sur une ancienne décharge sans avoir obtenu au préalable, l'autorisation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Ainsi les vendeurs ont été condamnés alors même qu'ils n'étaient pas au courant du vice au moment de la vente, cette condition n'étant pas nécessaire pour annuler la vente de la maison.

PRINCIPE DE PRECAUTION – ANTENNE RELAI

TGI Créteil, 11 août 2009, ordonnance de référé :

Le TGI de Créteil a, en application du principe de précaution, imposé à la société ORANGE de suspendre l'installation d'antennes relais.

Déjà le 18 septembre 2008, la 8^{ème} chambre du Tribunal de Grande Instance de Nanterre avait visé ce même principe et avait décidé, s'agissant d'une installation de téléphonie mobile par la société Bouygues Télécom, qu'exposer son voisin contre son gré à un risque certain constituait en soi, un trouble anormal de voisinage. Suite à l'appel formé par la société Bouygues Télécom, la Cour d'appel de Versailles s'était appuyée sur un critère subjectif : la crainte légitime des plaignants.

En l'espèce, les juges pensent et agissent tout autrement puisqu'ils décident de se fonder uniquement sur un critère, cette fois-ci, objectif : le principe de précaution, en considérant le risque de répercussions de ces ondes sur l'état de santé des habitants.



ALIMENTAIRE – LE BIO VICTIME DE SON SUCCES

Bien que la confusion règne souvent dans les esprits, l'alimentation Bio n'est pas forcément locale... En effet, elle suppose le recours régulier à l'importation de produits divers. Or l'essor de plus en plus rapide de la demande et de la consommation de ce type de produits, respectueux de l'environnement, entraîne un recours massif aux importations et donc au transport sur longue distance de marchandises. Le problème est simple : d'un côté l'offre ne peut que progresser lentement car il faut deux ans pour convertir un élevage laitier au Bio, trois pour une exploitation céréalière, le temps que les produits chimiques utilisés jusque-là ne laissent plus de traces dans le sol. De l'autre, la demande s'est beaucoup accrue dernièrement, notamment par le Pacte écologique de Nicolas Hulot puis, par le Grenelle de l'environnement.



ENERGIE – LES AMPOULES 100 WATTS DISPARAISSENT : UN BIEN POUR LA PLANETE

Les ampoules de 100 watts sont retirées depuis le 1^{er} septembre 2009 de tous les rayons de l'Union Européenne, un évènement qui marque le début de la disparition programmée des ampoules classiques d'ici trois ans. Ces dernières seront remplacées progressivement par des ampoules de nouvelle génération consommant 80% d'électricité en moins et permettant à un foyer d'économiser jusqu'à 166 euros par an sur sa facture d'électricité.



REACH – L'EXPERIMENTATION ANIMALE, UNE SOLUTION POUR REPONDRE AUX EXIGENCES DU REGLEMENT

Pour protéger les européens contre les effets des produits chimiques, faudra-t-il sacrifier 54 millions d'animaux de laboratoire au cours de la prochaine décennie, et non 2.5 millions, comme estimé à l'origine par les promoteurs du règlement REACH ? Le coût pour l'industrie, de ces expérimentations animales s'élèvera-t-il à 9.5 milliards d'euros, soit 6 fois plus que le « devis » initial envisagé par les autorités européennes ? De nombreux spécialistes (toxicologues, chimistes...) estiment que l'Europe ne pourra pas relever le défi posé par REACH. De quoi s'agit-il ? Entré en vigueur en 2007, REACH met en demeure l'industrie chimique européenne de répondre, d'ici dix ans, à la question suivante : les produits commercialisés avant 1981, qui représentent encore 99% en volume des molécules présentes sur le marché, sont-ils sûrs pour la santé humaine et l'environnement ? REACH prévoit des analyses toxicologiques systématique pour certaines classes de ces substances. Ainsi au moins 9 millions d'animaux de laboratoire devraient être sacrifiés...mais à quel prix ?



INNOVATION – LANCEMENT D'UNE COMPAGNIE DE TAXI NEUTRE EN CARBONNE



Une nouvelle compagnie de taxi dénommée « O-Taxi » a vu le jour le 20 août dernier à Oslo. Celle-ci propose déjà 35 véhicules. Quels sont les avantages d'une telle démarche ? les tarifs proposés par cette compagnie sont plus bas que ceux des compagnies traditionnelles. Les clients reçoivent une facture mentionnant le volume de CO2 émis au cours de leur voyage. En d'autres termes, tout est fait pour inciter les gens à s'intéresser aux préoccupations environnementales.



EVENEMENT – SUEZ ENVIRONNEMENT ET LYONNAISE DES EAUX : INVITES D' « EAU'NEUR » AU FESTIVAL DE ROCK EN SEINE

Du 28 au 30 août derniers, Saint Cloud a eu l'occasion d'accueillir les groupes Suez Environnement et Lyonnaise des eaux ... Un bar à eau a effectivement été installé afin que les spectateurs de Rock en Seine puissent se désaltérer et découvrir les goûts et les saveurs de l'eau du robinet. Une façon conviviale de rappeler aux gens que cette eau est saine, agréable et bonne à boire. En plus, elle présente de nombreux avantages : elle est disponible à domicile, 24 heures sur 24, sans déplacement, sans emballage, sans déchet, l'empreinte environnementale de l'eau du robinet est celle d'un produit écologique et permet d'économiser 6 kg de matières plastiques par personne et par an... Cette démarche environnementale ayant été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme, Suez Environnement et Lyonnaise des eaux ont décidé de poursuivre leur propagande en s'invitant ce mois-ci, à la Fête de Humanité et à la Rando Roller.